

HÉGENHEIM - Exploitation forestière 2023

Pourquoi couper des arbres ?

Les exploitations des parcelles forestières soumises au régime forestier sont encadrées par le document d'aménagement forestier n° 25/2009 en date du 03 septembre 2009. Ce document permet la gestion de la forêt communale de Hégenheim sur une période de 20 ans (2009/2028). La gestion d'une forêt prend en compte l'aspect économique (vente de bois), l'aspect environnemental (préservation des sites, biodiversité) et l'aspect social (accueil du public).

Un programme de coupe classé par année est intégré dans ce document. En 2023, l'exploitation des parcelles 2, 3 et 6 (parcours Vitae) étaient planifiées.

Ces coupes permettent d'une part la mobilisation de bois, matériau renouvelable, et d'autre part la sécurisation du massif forestier afin d'accueillir le public en toute sécurité. Le dépérissement de certains arbres (notamment les frênes touchés par la maladie de la chalarose) est extrêmement dangereux. L'utilisation des chemins balisés est obligatoire pour éviter tout accident.

L'exploitation des arbres arrivés à maturité est un revenu non négligeable pour une commune. Cette année, la vente de 200 m³ de chêne devrait rapporter entre 70 000 et 90 000 €, voir plus si la demande actuelle se maintient.

Pour exemple, le volume total (BO + BI) mobilisé cette année dans la parcelle 3, d'une superficie de 4,67 ha, est de 330 m³. D'après les informations du document d'aménagement, la forêt de Hégenheim produit 8,7 m³/ha/an. La dernière coupe réalisée dans cette parcelle date de 2012 (soit 10 ans).

Durant ces 10 années, la forêt a produit : $8,7 \times 4,67 \times 10 = 406,29 \text{ m}^3$. Nous constatons que le volume mobilisé est inférieur au volume produit par les arbres. On peut en conclure que cette forêt vieillit et donc qu'elle ne se régénère pas !

Ces coupes permettent également de régénérer les forêts de chênes. En effet, le chêne est une essence de lumière dans son jeune âge. Les semis ont besoin de beaucoup de lumière pour se développer. Pour permettre leur croissance, il faut prévoir des travaux afin d'éviter que les autres végétaux, beaucoup plus vigoureux, viennent trop fortement concurrencer les semis et donc amener leurs morts.

Nous prenons également en compte les notions de biodiversité. Le marquage d'un minimum de 4 arbres bio par hectare est prévu lors de nos martelages (symbolisé par un triangle inversé sur le tronc de l'arbre).

Lors d'une exploitation forestière, nous imposons au débardeur d'emprunter les cloisonnements d'exploitation ou les pistes afin de limiter le passage des engins dans la forêt et donc le tassement du sol. Bien entendu, en fonction des conditions météorologiques, le passage des tracteurs forestiers entraîne des ornières. A la fin du chantier, le débardeur passe un coup de lame pour atténuer ces ornières. Malgré tout, l'entretien régulier du réseau de desserte est indispensable.

Une exploitation est toujours assez traumatisante pour le grand public : grumes visibles en bord de chemin, pistes et chemins abimés. Malgré tout, la végétation reprend très rapidement. Après quelques mois, les traces d'exploitation sont nettement atténuées.